

Cannibalisation des casinos : Saumur et Le Lion-d'Angers face au risque économique



Vincent Reynaert

Publié le 9 septembre 2025 . Lecture estimée : 6 min



Avec plus de 200 établissements en activité, la France dispose déjà du plus vaste parc de casinos en Europe. Pourtant, le Maine-et-Loire s'apprête à connaître une situation inédite : l'ouverture quasi simultanée de deux casinos distants d'à peine 90 kilomètres, à Saumur et au Lion-d'Angers. De quoi relancer le débat sur l'opportunité de multiplier les implantations dans un marché arrivé à maturité.

Jusqu'en 2023, le Code de la sécurité intérieure limitait strictement l'implantation des casinos. Ceux-ci n'étaient autorisés que dans les stations balnéaires, thermales, ou dans les villes de plus de 500 000 habitants, à condition qu'elles abritent un opéra. Autant dire que la marge de manœuvre pour de nouvelles ouvertures restait réduite.

La loi du 5 décembre 2023 a bouleversé cet équilibre en ajoutant une nouvelle catégorie : les villes à vocation hippique. Cette extension a permis à des communes comme Saumur, siège de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), ou Le Lion-d'Angers, hôte du Mondial du Lion et doté d'un hippodrome reconnu, de se porter candidates. Pour les élus locaux, c'était l'occasion rêvée de dynamiser l'économie et de capter des recettes fiscales nouvelles.

La lecture de cet article est réservée aux membres

[Abonnez-vous gratuitement](#) ou [connectez-vous](#)

Envie de lire la suite ?

Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accédez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

[Je crée mon profil](#)

Déjà abonné ?

Connectez-vous :

Adresse E-mail *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion